

## Séance publique du 4 novembre 2002

### Délibération n° 2002-0828

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Boulevard de la Croix-Rousse - Aménagement - Appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le boulevard de la Croix-Rousse est au cœur d'une vie locale intense. Il présente également l'un des plus beaux alignements arborés de Lyon. L'étude de sa requalification a été confiée à quatre concepteurs par délibération du Conseil en date du 1er mars 1999. Ces études ont permis de définir :

- une enveloppe prévisionnelle de travaux de l'ordre de 23 M€,
- les objectifs et orientations du programme d'aménagement,
- un périmètre opérationnel
- les compétences nécessaires pour la conduite des études.

Les maires concernés ont souhaité la poursuite des études en tenant compte :

- de la nécessité d'engager une concertation élargie avec la population lors des phases de conception. Le résultat de cette concertation sera intégré dans le cadre du programme des études,
- du récent lancement de l'opération de réalisation du parc de stationnement souterrain du Gros Caillou qui a fait l'objet d'une concertation publique préalable en septembre 2002.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, il convient, compte tenu du montant estimatif des travaux et du lancement prochain d'un concours de maîtrise d'œuvre études et travaux, de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'opération qui se décompose en trois phases :

- une première phase correspondant à l'aménagement au dessus du parc de stationnement souterrain à créer ; l'objectif est de terminer ces travaux à la fin de l'année 2006 pour un coût estimé de 5,4 M€,
- une deuxième phase correspondant à l'aménagement de la partie centrale du boulevard,
- une troisième phase correspondant à l'aménagement de la partie restante du boulevard.

Ce dossier a reçu un avis favorable du pôle politique des déplacements lors de sa séance du 9 septembre 2002 et du bureau restreint le 7 octobre 2002.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se déroulerait en trois étapes principales :

- étape n° 1 : préparation du dossier de consultation du concours de maîtrise d'œuvre,
- étape n° 2 : assistance à la consultation et au choix du maître d'œuvre,
- étape n° 3 : suivi et règlement des marchés de maîtrise d'œuvre et des prestataires de service pendant la phase de travaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération du 1er mars 1999 et celle n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le principe de lancement d'un appel d'offres ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse.

**2° - Décide** que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**3° - Autorise** monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté aux opérations concernées.

**4° - L'opération** est inscrite à la PPI 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale - déplacements urbains - opération 0184 - aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - pour un montant de 5 400 000 € réparti selon l'échéancier suivant : 100 000 € en 2003, 300 000 € en 2004, 5 000 000 € en 2005-2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,